Modification de l'ordonnance fédérale sur les médicaments vétérinaires et de l'ordonnance concernant le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous vous remercions de nous avoir consulté sur la révision des ordonnances citées en titre et vous prions de trouver notre prise de position en annexe, sous forme électronique.

Nous saluons les modifications prévues, qui permettront des simplifications ponctuelles en cas de difficultés d'approvisionnement en médicaments vétérinaires, une amélioration de la sécurité alimentaire et une mise en œuvre pragmatique et adaptée de la réduction de l'usage d'antibiotiques dans les exploitations agricoles et les cabinets vétérinaires problématiques à cet égard.

Réitérant nos remerciements de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président, La chancelière, L. FAVRE S. DESPLAND